

## Etablissement public à statut particulier

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)

Créée par l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880, la CCISM voit son cadre organisationnel régi par l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié. Elle constitue auprès des pouvoirs publics l'organe représentatif des acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques.

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 1257 CM précise qu'« *elle est un établissement public de statut particulier placé sous la tutelle du ministre en charge de cet établissement* ».

En effet, bien qu'elle soit un établissement public à caractère administratif, la Chambre exerce certaines de ses activités sous forme de services publics industriels et commerciaux, notamment dans le cadre d'une mission générale d'appui au développement économique du territoire.

Chambre consulaire de fait, la CCISM assure la représentation des activités professionnelles. Ainsi, son assemblée générale est composée de 36 membres élus répartis en 4 collèges : commerce, industrie, services et métiers.

<b>Siège Adresse géographique du siège</b>	41, rue du Docteur Cassiau
<b>Adresse postale</b>	BP 118 - 98713 Papeete – TAHITI
<b>Téléphone</b>	40 47 27 00
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:info@ccism.pf">info@ccism.pf</a>
<b>Président</b> : Stéphane CHIN LOY	